

ce fonctionnaire, désigné par la Maison impériale, portait le titre de *Yué Hai Kouan Pou*; c'était le Hoppo, « terme, dit MAYERS, dont l'origine est inconnue »; on vient de voir au contraire que cette origine est connue.

En 1702, tout le commerce des étrangers était centralisé entre les mains d'un seul marchand chinois désigné sous le nom de *Marchand de l'Empereur*; c'était, en vérité, un directeur du commerce, mais qui ne put suffire à la besogne; il se contentait de recevoir 5000 taels par navire; les abus de ce personnage et aussi la nécessité de créer des intermédiaires plus nombreux, firent choisir, au détriment du petit commerce de Canton, un certain nombre de marchands privilégiés.

La corporation des marchands hanistes (*Co-hang*) fut créée en 1720 ou 1722, et sauf un bref espace de temps avant 1725, elle dura jusqu'au traité de Nan King (1842), qui abolit le privilège par son article V. La position de marchand haniste s'obtenait par le paiement de fortes sommes d'argent à Pe King. Le nombre des marchands hanistes a souvent varié; il était de dix en 1765; Sonnerat n'en comptait que sept; en novembre 1807, lors de la visite de Renouard de Sainte Croix, il y en avait douze; en 1829, le chiffre de treize hanistes fut atteint; ce chiffre fut déclaré définitif par un mémoire des autorités de Canton, de septembre 1837; les principaux étaient HOUQUA, PANK'EQUA, MOUQUA, GOQUA, MINGQUA, SAMQUA, CHINGSHING, SAOQUA, KING QUA, LULIQUA, etc.; sauf Ching Shing qui était du Kouang Toung, tous appartenaient à des familles originaires de la province du Fou Kien, d'où, à la foukienoise, leurs surnoms se terminent par la syllabe *Kouan (qua)*. Les hanistes étaient aidés de « linguistes », *t'oung ché*, interprètes désignés et autorisés par le *hou pou*, conformément aux ordres de Pe King; en 1834, il y avait six linguistes. Le principal agent ou employé de la factorerie était le *compradore*, du portugais *comprar*, *comprador*, acheter, acheteur; en chinois *Mai pan*. « Le compradore d'une maison, écrit MONTIGNY, se charge de procurer tous les autres domestiques et répond de leur conduite; il achète tous les